



Préavis réduit à 1 mois - 1er emploi

Par **AVAN**, le **19/06/2010** à **09:03**

Bonjour,

Serait il possible d'obtenir des précisions sur la réduction du préavis de 3 mois à 1 mois en raison de l'obtention d'un 1er emploi ?

Mon ami a été diplômé en décembre 2009 et vient d'être embauché au 1er Juin 2010 en CDI suite à un CDD de 6 mois dans la même entreprise.

Est ce que cette raison est valable (sachant que c'est son 1er emploi) pour la réduction de notre délais de préavis à 1 mois à compter d'aujourd'hui?

Je vous remercie d'avance,

Par **dobaimmo**, le **19/06/2010** à **09:21**

Bonjour

comme vous le dites vous même, elle avait un CDD de 6 mois préalablement.
donc ce CDI ne peut pas être un premier emploi :)

si le CDD avait été un premier emploi, vous auriez pu utiliser cette solution en gros dans les 3 mois du début de son CDD. C'est bien trop tard aujourd'hui

cordialement